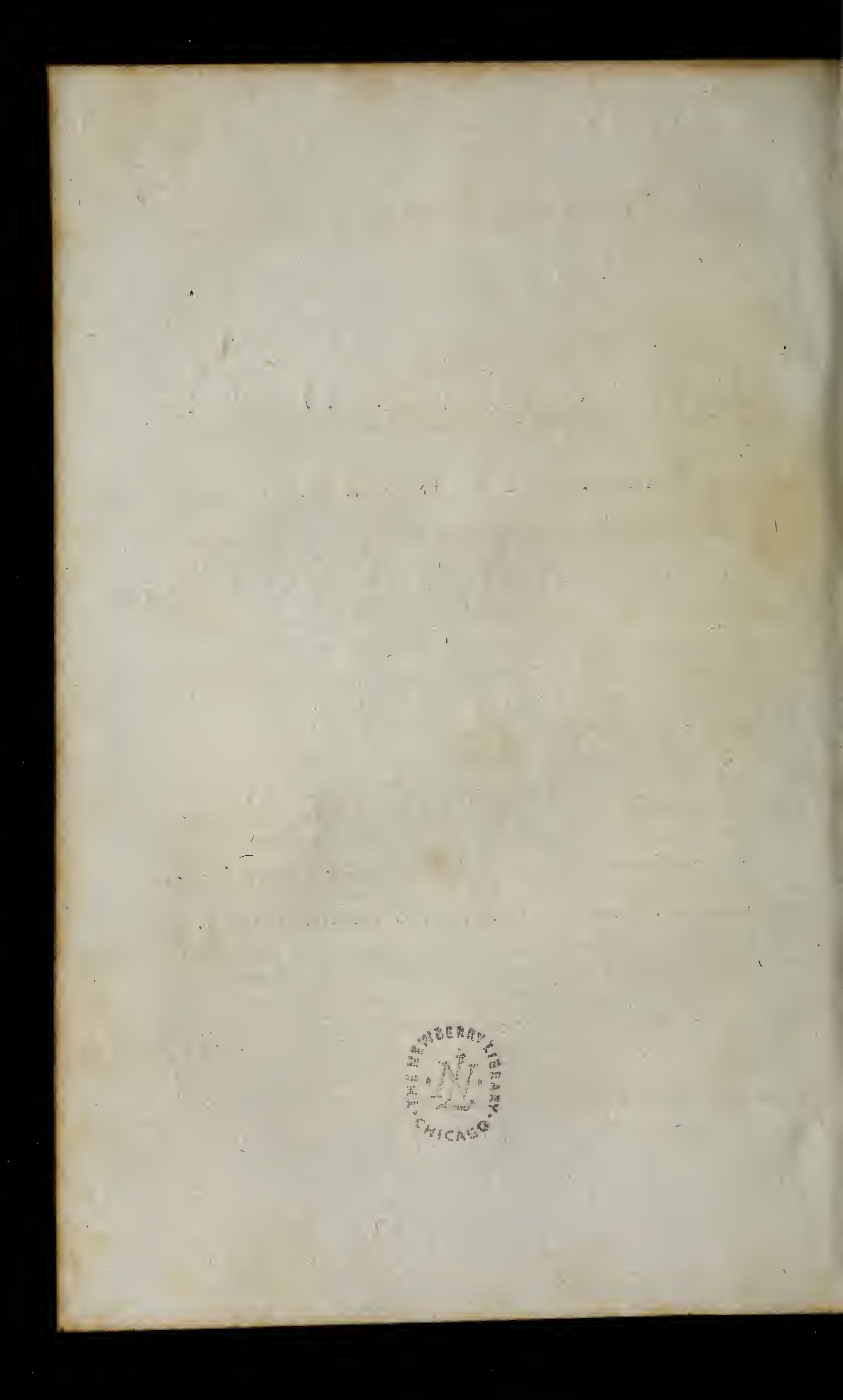
TRAHISONS MANIFESTES DE L'ANCIEN DIRECTOIRE,

OU

RÉPONSE

AU C^EN^. REVELLIÈRE-LÉPEAUX,

Sur ses réponses aux dénonciations portées au Corps législatif contre les ex-directeurs.


THE NEWBERRY LIBRARY.
CHICAGO

TRAHISONS MANIFESTES

DE L'ANCIEN DIRECTOIRE,

OU

RÉPONSE

AU C^EN^. LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX,

Sur ses réponses aux dénonciations portées au Corps législatif contre les ex-directeurs.

Infandum.... jubes renovare dolorem.

DEVOIT-ON s'attendre que, malgré les cris accusateurs qui, dès avant et depuis le 30 prairial se sont élevés de tous les points de la France contre l'administration des ex directeurs, l'opinion du Corps législatif paroîtroit aujourd'hui incertaine sur leur culpabilité ? — Il faut donc, toute douloureuse qu'en puisse être la tâche, sinon fixer cette opinion en montrant la chaîne non interrompue des trahisons de l'ancien Directoire, ne laisser au moins à la foiblesse qui craint de se prononcer, aucune excuse, et à la complicité qui défend les coupables, aucun refuge contre le mépris et l'indignation des contemporains et de la postérité. Il faut

enfin faire fixer au peuple français un ensemble qui le mette à même de juger si ses représentans auront rempli leur devoir dans les grandes circonstances où nous nous trouvons; lorsqu'il ne s'agit plus que de savoir si on donnera son approbation à tous les crimes, ou si on veut les punir; lorsqu'il n'est plus question que de savoir si on veut encore de la République, ou si l'on est décidé à laisser consommer le grand forfait de la contre-révolution.

Dans le procès qui s'instruit, de la royauté contre la République, c'est l'ouvrage du citoyen Larévellière qui nous servira de guide, et qui amènera les éclaircissemens nécessaires à cette scandaleuse discussion.

Nous exposerons sommairement les points sur lesquels les ex-directeurs sont accusés, nous donnerons leurs réponses; et c'est sur ces réponses que nous argumenterons.

Premier chef. — On les accuse : « D'avoir, en faisant envahir l'Egypte par nos armées, attaqué la Porte-Ottomane sans déclaration préalable de guerre, sans le concours du Corps législatif, etc. »

Ils répondent : « Que pour considérer l'expédition d'Egypte comme une des principales causes des dangers de la patrie et pour l'imputer à ignorance ou perfidie, il faudroit être sûr que cette expédition a été conçue par le Directoire, ou adoptée sur la proposition d'un ennemi. »

Ils ajoutent : « Que ce n'est point à cet événement qu'est due l'alliance du Turc avec les Russes ». — Ils auroient grande peine à articuler la cause de cette monstrueuse alliance. — « Que c'est à Bonaparte que la renommée attribue la conception de cette expédition, et demandent qui osera en accuser le héros d'Italie »? — Comme si Bonaparte, à qui le Directoire avoit fait plus d'une fois sentir qu'il n'avoit pas même le droit de lui faire des remontrances, avoit pu prendre, sans le gré du Directoire, quarante mille hommes, quinze

ou seize vaisseoux de ligne, et 150 millions pour aller courir le monde ; comme si, quand on accuse le Directoire de cette expédition et qu'on lui en demande compte, il pouvoit dire au moins : « Il suffit, j'ai sauvé » la République ; montons au capitole, et rendons graces » aux dieux. »

La tyrannie des Mameloucks dont ils parlent ensuite n'a rien de commun avec le principe de la souveraineté de fait et bien reconnue de la Porte-Ottomane sur l'Egypte. — Ils disent « que la descente de Bonaparte » en Egypte fut généralement regardée comme un passage sur un territoire ennemi pour l'accomplissement » de plus vastes desseins ; — pour aller dans l'Inde ; » — que c'est pour cette raison que la Porte ne donna » aucun signe de mécontentement lors du débarquement » ; et immédiatement après, ils disent que « c'est » le funeste combat d'Abouckir qui décida la Porte à » se prononcer contre nous ». — Je demande s'il est possible d'articuler une absurdité plus caractérisée. Le combat d'Abouckir eut lieu vingt jours après la descente de Bonaparte ; et c'est une chose même extraordinaire que la Porte ait pu, dans un temps aussi court, avoir connoissance de la descente. Il est démontré qu'elle s'est, au contraire, déclarée dès qu'elle a eu la certitude que nous envahissions son territoire.

Tout ce que l'auteur de la réponse des ex-directeurs ajoute pour prouver que, si cette expédition eût été heureuse, on n'en eût pas fait un crime au Directoire, prouveroit seulement que le Directoire a pris sur lui la responsabilité de tous les malheurs de cette expédition, faite par lui, sans l'agrément du Corps legislatif, en violation de la constitution. — Elle eût été aussi utile à la République qu'elle lui a été funeste, que les ex-directeurs devroient être encore accusés pour avoir disposé des forces et des trésors de la nation sans le consentement du Corps législatif. Au reste, l'auteur de

la réponse aux accusations portées contre l'ancien Directoire commence à manifester (*page* 10), à l'occasion de la perte de notre marine par le combat d'Abouckir, toute l'imprévoyance du Directoire, toute son ignorance, ainsi que la sienne propre, en disant qu'on ne pouvoit prévoir que les Anglais oseroient entrer dans la Méditerranée, et s'y enfoncer. — On savoit déja les Anglais dans cette mer, que notre flotte étoit encore dans le port de Toulon. — Ce n'est donc pas seulement de la bêtise et de l'ignorance, c'est aussi de la perfidie et de la trahison.

Quoi! c'est lorsque les négociations de Rastadt avoient déja pris un caractère de longueur qui devoit en rendre le résultat problématique, que l'on dispose de l'élite de notre armée d'Italie, de quarante mille hommes, l'effroi et les vainqueurs constans de l'Autriche, pour les envoyer hors de l'Europe; c'est dans l'embarras et la détresse de nos finances; c'est au milieu de la pénurie et de la misère publiques, que notre dernier sou est sacrifié à cette expédition! et non content de nous priver de toutes nos ressources pécuniaires, des meilleurs garants de la paix; non content d'exposer les restes de la marine française, on nous enlève encore les hommes les plus précieux pour les sciences et les arts. — Et on vient nous dire que l'on ne vouloit faire que passer sur le territoire de l'Egypte pour aller attaquer les Anglais dans l'Inde. — Pourquoi emmener alors tous nos savans? — Puis on nous dit un instant après, en se perdant dans toutes les contradictions: « Que lorsque Monge vint
» apporter au Directoire le traité de Campo-Formio, il
» donna, dans son discours, l'idée de cette expédition;
» qu'elle fut saisie avec avidité par tous les citoyens
» (qui étoient sans doute dans les salles du Directoire),
» et par la plupart des membres du Corps législatif;
» qu'un député même fit un mémoire dans lequel il
» promit à la République la plus grande prospérité de

» l'établissement d'une colonie en Egypte (1) ». Dès-lors cette expédition ne fut donc plus un secret ; on ne vouloit donc point aller dans l'Inde par l'Egypte ; on vouloit donc y établir une colonie. Et si cela étoit, pourquoi ne pas proposer cette expédition au Corps législatif, ou pourquoi ne pas demander à la Porte-Ottomane la permission d'aller établir une colonie française en Egypte, si l'occupation de ce pays par les Français lui étoit indifférente ? Et si vous ne croyiez pas possible de la prévenir de vos vues, de quel front venez-vous nous dire que vous ne pensiez pas que ce seroit rompre avec la Porte que d'attaquer l'Egypte ? — Vous vouliez, dites-vous, faire raison à la France des longs outrages que les beys avoient fait essuyer à son commerce dans ce pays ; les châtier des horribles traitemens qu'ils avoient fait souffrir aux Français qui y étoient établis ; vous vouliez venger la Porte même, la foible Porte de l'insolente indépendance des beys à son égard. — Dans le premier cas, c'étoit à la Porte qu'il falloit demander réparation des outrages faits par les beys à votre nation : si elle l'eût refusée, vous aviez alors des motifs de lui déclarer la guerre, et des moyens légitimes de tenter l'expédition que vous méditiez. — La Porte ne pouvant vous donner une satisfaction, vous invitoit-elle à vous la procurer vous-mêmes, vous fai-

---

(1) Les personnes qui fréquentoient le club de Montmorency en fructidor an 5, se rappelleront, sans doute, d'un discours bien soigné, bien diplomatique qui y fut prononcé par le citoyen Talleyrand - Périgord, dans lequel il cherchoit à démontrer l'avantage qu'il y avoit pour les Républiques à coloniser, à avoir des lieux où les citoyens mécontens de la forme du gouvernement et qui aspiroient à une perfection, à une garantie de liberté chimérique, pussent se déporter *ou être déportés*. — Qu'on se rappelle de la direction de notre gouvernement depuis le 18 fructidor ; qu'on juge si Talleyrand n'a eu aucune part à l'expédition d'Egypte, et si enfin il a fallu que Bonaparte fit violence au Directoire pour obtenir son consentement à cette expédition.

siez vos conditions ou vous n'en faisiez point, et vous vous borniez à punir les beys, si leur punition valoit la peine d'aventurer quarante mille hommes de nos meilleures troupes, quinze ou seize vaisseaux de ligne, et 150 millions. De cette manière vous opériez conformément au droit public, conformément à notre constitution. Et ne venez pas nous donner pour excuse que si vous aviez suivi la marche ordinaire des communications diplomatiques et la marche constitutionnelle, votre expédition eût été impossible à exécuter (et plût à Dieu!); car vous avoueriez ce que vous avez d'ailleurs assez bien avoué, que vous saviez parfaitement que vous alliez nous faire rompre avec le plus ancien de nos alliés, avec le plus utile, attendu qu'il établissoit une barrière entre nous et les barbares ambitieux de la Russie, et que vous alliez enfin donner au féroce tyran du Nord les moyens de prendre une part active à la coalition, et d'en réveiller les espérances.

Oui, votre fatale expédition d'Egyte a ressuscité la coalition; cette expédition a valu aux Anglais, restés seuls un moment dans l'arêne, deux alliés puissans; elle a donné, en quelque manière, gain de cause à la coalition, et les feux presqu'éteints de la guerre se sont rallumés avec plus de fureur. Oui, cette expédition *est la principale cause des dangers de la patrie;* elle est, par l'analyse de votre conduite depuis cette époque, de votre conduite dans les suites inévitables de votre rupture avec la Porte, suites que tout le monde a prévues, et sur lesquelles il étoit impossible de se tromper; elle est, dis-je, la preuve irréfragable de votre trahison.

En effet, dites-nous ce que vous avez fait pour résister à la triple alliance de la Porte, de la Russie et de l'Angleterre. Rien..—Cependant, avez-vous pu douter que les puissances retirées de la coalition attendroient autre chose pour y rentrer, que de s'être procuré à tout prix de nouveaux moyens? en avez-vous pu douter,

quand, après l'affaire d'Aboukir, vous avez vu la cour de Naples ouvrir ses ports aux Anglais, leur prodiguer tous les secours, tous les rafraîchissemens, toutes les matières nécessaires à la restauration de leur escadre; leur prodiguer toutes les caresses, toutes les félicitations; les proclamer les vengeurs des rois et les restaurateurs du prétendu bon ordre de l'Europe? Et vous auriez été assez stupides pour ne pas voir dans cette manifestation de la plus tendre amitié, du plus vif intérêt pour nos ennemis, ce que toute l'Europe y a vu, une déclaration de haine et de guerre pour nous! et vous n'avez pas aussitôt pensé que la cour de Naples avoit apposé sa signature au nouveau traité! et vous avez pu croire qu'elle attendoit autre chose que d'avoir rassemblé une armée pour se déclarer d'une autre manière! et elle rassembloit une armée; vous le saviez, et vous laissiez sans défense toute la frontière de la République romaine! et lorsque quatre-vingt mille Napolitains envahissoient cette frontière, vous ne prîtes pas même cela pour une déclaration de guerre! il fallut l'insolemment furieux manifeste de Mack, non pour vous dessiller les yeux, mais pour commander la victoire à quelques braves qui trouvèrent une force surnaturelle dans leur indignation pour tant de lâcheté et de perfidie. —Quelle fut la récompense de leur chef immortel. . . .? Non, les générations futures ne croiront pas à un pareil degré d'impudeur tyrannique, ou elles auront de la peine à pardonner à la nation qui l'a souffert.

Quand le roi de Naples avoit dévoilé tout-à-fait les secrets de la coalition, vous n'avez rien fait pour conjurer l'orage que l'on voudroit faire croire que vous avez innocemment accumulé sur nos têtes! Mais n'anticipons point, et épuisons le chapitre de l'expédition d'Egypte.

Quant à présent, il demeure assez constant qu'elle est la cause du renouvellement de la coalition; son in-

constitutionalité est une vérité de fait aussi évidente que la lumière, après avoir lu l'article 328 de la constitution que vous invoquez.

Et pour les décrets *de bien mérité de la patrie*, apportés par les ex-directeurs comme approbatifs de cette expédition, il y a à répondre que la constitution n'en a pas moins été violée; que le Corps législatif même décréteroit le contraire, que cela ne changeroit rien aux principes; que la nation n'a pas approuvé les violations de son pacte constitutionel, et que c'est elle qui accuse les ex directeurs de ces violations. — Au surplus, si le Corps législatif a décrété que les soldats d'Egypte avoient bien mérité de la patrie, il a bien fait de leur rappeler, par ce décret, qu'ils ne devoient jamais oublier qu'ils étoient les soldats de la République, et que la patrie étoit toujours satisfaite de leur courage et de leur dévouement. — Que sait-on même ce qu'il fut résulté du silence du Corps législatif dans cette occasion ?

La Suisse.

« On accuse les ex-directeurs d'avoir envahi la Suisse » sans manifeste, sans déclaration préalable, et sans » le concours du Corps législatif, etc. » *Réponse.* « Le » pays de Vaud, quoique sujet de l'oligarchie bernoise, » jouissoit de certains priviléges dont la garantie lui » étoit assurée par la France en vertu d'un traité (dont » la date et les termes sont échappés à l'auteur); que » ce pays, privé de la jouissance de ses droits, avoit » réclamé la protection de la République, et que le » Directoire exécutif crut de son devoir de la lui ac- » corder. »

Voilà tout ce que l'auteur des réponses dit d'un peu spécieux. — Mais voyons si ce traité dont nos ex-tyrans s'appuient, pouvoit justifier leur conduite par rapport au canton de Berne, et, à plus forte raison, la guerre

faite à la Suisse. — D'abord, ce traité de garantie des priviléges du pays de Vaud ne fut pas seulement signé par la France, mais par d'autres puissances, du nombre desquelles étoient, si je ne me trompe, le roi de Prusse, comme seigneur suzerain des comtés de Neufchâtel et Vallangein, et par le duc de Savoie. Avant donc d'entrer dans le pays de Vaud, il convenoit de prévenir le roi de Prusse de l'intention où vous étiez de vous rendre aux vœux des habitans de ce pays qui réclamoient votre protection contre le canton de Berne. Mais il convenoit sur-tout de réclamer aussi auprès du canton de Berne, l'exécution des articles du traité dont la France s'étoit portée garant ; il convenoit sur-tout de savoir, avant d'envahir son pays, si cette puissance ne consentiroit pas à redresser elle-même les griefs articulés contre elle. Cette marche étoit d'abord de toute justice ; mais elle devenoit politiquement indispensable, quand vous saviez qu'en attaquant le canton de Berne, c'étoit déclarer la guerre à toute la Suisse, qui, à raison de son systême fédératif, ne pourroit se dispenser de porter à l'instant, secours à ce canton pour l'aider à repousser l'agression dirigée contre lui. Ne pouvant ignorer cela, vous vouliez donc déclarer la guerre à la Suisse ? Mais, comme l'auteur des réponses ne craint pas même de montrer (*pages* 21 et 26 de son livre), que telle étoit l'intention du Directoire, on ne concevroit rien à l'effronterie avec laquelle il avance que les généraux avoient ordre, entrés dans le pays de Vaud, de ne pas en passer les bornes, si on ne savoit que c'est un reste de celle que les directeurs avoient contractée pendant leur effroyable règne. — Vous vouliez, dites-vous, renverser l'aristocratie helvétique. Mais tous les gouvernemens de la Suisse étoient-ils aristocratiques ? et, quand ils l'eussent été, quel droit en auriez-vous eu ? — La Suisse étoit, dites-vous encore, le foyer de toutes les intrigues du cabinet de Saint-James sur le continent ; foyer d'autant plus dangereux pour nous, que nous en étions plus près ; et il falloit le détruire. Mais à quoi

ont abouti toutes les intrigues de Wickam en Suisse, de plus particulièrement fatal à la République que les autres intrigues du cabinet britannique ailleurs? — Et ses intrigues de la Vendée, et ses intrigues de Lyon, et ses intrigues de Toulon, et ses intrigues de la Belgique, et ses intrigues de Paris par Malmesbury, et ses intrigues dans les hommes qui vous environnoient, dans vos bureaux et encore ailleurs, tout cela partait-il de la Suisse? — Et les intrigues de Wickam étoient-elles les intrigues de la Suisse? Mais, au reste, qu'avez-vous fait d'un peu sérieux pour déjouer toutes ces intrigues? qu'avez-vous fait pour tuer l'éternelle conspiration Besignan, sur laquelle on a jeté un si grand jour, dont vous pouviez profiter pour saisir les coupables? — Non, toutes ces intrigues rapportoient trop d'argent aux intéressés qui vous environnoient, pour que vous ayez jamais songé à les faire cesser. — Personne ne sera la dupe du grand motif avancé des intrigues de Wickam en Suisse pour déclarer la guerre à ce pays. — Vous aviez encore d'autres motifs: voyons s'ils valoient mieux. — Vous vouliez mettre devant vous, à l'est, une barrière de Républiques contiguës, (*qui n'eussent point été contiguës*), depuis la Hollande jusqu'à la Ligurie. — Mais qu'aviez-vous besoin, pour cela, d'envahir la Suisse? Pouviez-vous desirer une meilleure barrière entre nous et l'Allemagne que celle qui s'étend depuis Bâle jusqu'à Genêve? — Croyez-vous que les Suisses, avec leurs anciens gouvernemens, avec leurs anciennes mœurs, avec leur ancienne politique qui leur défendoit de prendre part à aucune querelle de l'Europe, avec leur ancienne fierté, leur antique indépendance, qui les rendoient incapables de souffrir aucune violation de leur territoire; que les Suisses, avec leur haine héréditaire contre leurs anciens tyrans de la maison d'Autriche, eussent été une barrière moins forte, moins sûre que celle que vous vouliez nous donner en les asservissant? Croyez-vous qu'en demeurant unis comme ils l'étoient, ils se fussent mal défendus contre

l'ennemi qui auroit voulu se faire un passage de leur territoire pour venir jusqu'à nous ? — Si un long usage de la tyrannie n'a pas fermé dans votre cœur tout passage à la pitié, si l'*æs triplex circà pectus* n'est pas devenu votre devise, vous devez être cruellement détrompés ! Songez par quelle hémorragie de sang français et suisse vous avez acheté vos horribles victoires contre les cantons démocratiques. Dites-nous, si tous les cantons fussent demeurés unis, si vous auriez pu les vaincre ; et dites-nous même si vous auriez pu les désunir autrement qu'en opposant la liberté à la liberté. — Vous voulez justifier la guerre faite à la Suisse ; et, indépendamment de son inconstitutionalité, indépendamment du crime épouvantable et irrémissible d'avoir attenté à l'indépendance du peuple le plus anciennement libre de l'Europe, le plus heureux, le plus intéressant, et d'avoir détruit les gouvernemens les plus populaires et les plus démocratiques; indépendamment, dis-je, de ce double délit capital, rien pouvoit-il être plus avantageux à la République que la barrière établie entre l'Allemagne et nous par le peuple de l'Helvétie, puisque, dans le premier état de choses, nous avions, en cas de guerre avec l'Allemagne, une ligne de défense de 60 lieues de moins à garder ? — Je conclus : la guerre faite à la Suisse entroit dans le plan de votre trahison.

La Cisalpine.

« On les accuse d'avoir modifié la constitution que » le peuple cisalpin avoit acceptée de nous, qu'il avoit » juré de maintenir, et d'avoir fait exécuter leurs » changemens par la force, au nom de la République » française ». — Pour première réponse, ils disent : « qu'il est assez singulier qu'au reproche d'avoir renversé l'aristocratie helvétique succède celui d'avoir » méconnu la souveraineté des peuples ». — On ne sait d'abord ce que l'auteur veut dire, et où il a pris qu'on

accusoit nos anciens tyrans d'avoir détruit l'aristocratie helvétique, quand on les accuse seulement d'avoir déclaré la guerre à un peuple qui, certes, n'avoit ni ne pouvoit avoir de vues hostiles contre nous, et de la lui avoir déclarée sans l'intervention du Corps législatif. — Mais encore, par cet acte de fureur et de démence, ont-ils violé la souveraineté des peuples ; et voyez jusqu'à quel point ils l'ont violée ! Combien est horrible cette violation, puisqu'ils ont détruit en Suisse les seuls gouvernemens vraiment démocratiques qui existassent, puisqu'ils ont anéanti des peuples qui exerçoient de fait et par eux-mêmes leur souveraineté dans toutes ses parties, pour en attacher les individus échappés à leur fureur, à je ne sais quelle constitution qui ne vaut pas la leur. — Je ne sais comment on a pu oublier de les accuser de cette violation de souveraineté envers les descendans de Guillaume Tell. — C'est dans la guerre qu'ils ont inconstitutionnellement déclarée à la Suisse, le plus grand de tous leurs crimes. N'avoient-ils pas même promis, lorsqu'ils eurent introduit nos armes dans l'Helvétie, n'avoient-ils pas promis aux petits cantons qu'ils respecteroient leur indépendance, qu'ils respecteroient leur pacte démocratique ? — Oui, je vous accuse, ex-Directeurs, d'avoir violé la souveraineté des peuples envers les Suisses ; et la postérité des hommes généreux et libres a trompé le tems et se présente pour vous en accuser avec moi et vous couvrir de son exécration . . . . . . —

— Ils ont méconnu la souveraineté du peuple cisalpin, — parce que ce peuple étoit rentré en jouissance de sa souveraineté, parce que nous l'avions reconnu indépendant, parce que nous n'avions réservé à son égard aucun droit de conquête. — Comme conducteurs de la guerre, comme chefs des relations extérieures, vous ne pouviez plus opérer dans nos rapports avec lui que par les voies constitutionnelles. Si ce peuple se fût constitué en état d'hostilités contre nous, vous eussiez pris les précautions que vous autorise de prendre l'article 328 de

la constitution, en prévenant le Corps législatif; si les traités faits avec lui n'eussent pas été observés, vous l'eussiez rappelé à leur observance. — Pouvez-vous dire que nous n'avions pas remis à ce peuple tous nos droits de conquête sur lui; que nous ne l'avions pas reconnu puissance indépendante, quand nous avons contracté avec les Cisalpins un traité d'alliance offensive et défensive, un traité de commerce; quand nous avons reçu son ambassadeur; quand la République cisalpine, qui n'avoit été qu'annoncée aux préliminaires de Léoben, fut formellement reconnue par l'empereur dans le traité de Campo Formio; quand cette République a eu ensuite ses ambassadeurs en Autriche, à Naples, en Suisse, en Hollande, etc.? Comment avez-vous cru avoir le droit d'agir depuis envers elle à votre fantaisie, en maîtres, quand vous avez présenté vous-mêmes à la sanction de notre Corps législatif le traité d'alliance fait avec elle? Le Corps législatif n'a-t-il pas reconnu par la sanction qu'il a donnée à ce traité, l'indépendance de cette République? Et c'est après ces actes solemnels de notre volonté que vous vous êtes crus en droit de reprendre ce que nous avions donné! — Vous n'aviez pas ce droit; vous ne pouviez ne pas le savoir, et vous avez sciemment et au mépris de notre constitution, au mépris de notre volonté, attenté à la souveraineté du peuple cisalpin (1). Ce n'est pas encore ici le lieu d'examiner quelles ont été pour notre République les suites de ces divers attentats, d'en faire le rapprochement, et de démontrer qu'en substituant despotiquement votre volonté à la règle tracée par la constitution, vous ne croyiez pas seulement opérer comme vous l'entendiez, mais au moins toujours dans l'intention du bien-être et

---

(1) La République cisalpine n'avoit pas été reconnue indépendante! Trouvé lui-même, envoyé à Milan, commença son discours au Directoire cisalpin par ces mots: « Je viens saluer l'indépen-» dance de la République cisalpine ».

de la force de la République, lorsqu'au contraire toutes vos mesures concordoient pour la trahir.

La manière dont vous vous défendez par rapport à la République romaine reçoit sa réponse par ce que nous avons dit plus haut. Mais s'il étoit permis de plaisanter dans une discussion qui a pour sujet les malheurs de notre patrie et l'anéantissement de notre liberté et de celle du monde, si un génie protecteur de la cause des peuples ne fait pas un miracle pour nous sauver; s'il étoit permis de plaisanter dans une pareille matière, nous dirions; que le peuple romain va, sans doute, élever sa voix et vous décharger par reconnoissance de la partie de votre acte d'accusation dont il est cause, attendu les preuves toutes singulières de tendresse que vous lui avez données, en l'obligeant à recevoir une constitution, fruit pénible, mais heureux de vos méditations philanthropiques; une constitution, le perfectionnement de la nôtre, et qui devoit infailliblement faire son bonheur..... ou le replonger dans l'esclavage; en donnant à ce peuple, pour le protéger contre son inexpérience, un curateur général français, sans l'agrément duquel il ne lui étoit pas permis de faire un pas ni en législation, ni autrement, et ce, parce que ce général devoit beaucoup mieux connoître les intérêts de la République romaine que le peuple romain lui-même; qu'il devoit infiniment mieux connoître l'esprit, les mœurs de ce peuple, les moyens de le développer, de le façonner à la liberté, que ses élèves représentans, lesquels étant de simples nationaux n'auroient pu inspirer aucune confiance à leurs concitoyens.— Mais laissons-là les infortunés Romains et le ton de la plaisanterie peu convenable à l'indignation et à la douleur profonde dont notre ame est affectée.

Je passe au troisième chef d'accusation :

« Ils ont violé notre constitution en usurpant la
» puissance législative par des arrêtés qui ordonnoient

» que telle loi seroit exécutée en tout ce qui ne sera » pas modifié par le même arrêté. »

L'auteur des réponses soutient que ce chef d'accusation n'étant point précisé ne doit pas être admis. Cependant il en sent tellement la précision, qu'il rapporte lui-même un arrêté du 28 nivose an 4, ainsi terminé : « La loi du 14 germinal an 3 sera exécutée » en tout ce qui n'est pas modifié par le même arrêté ». Il en rapporte un autre plus récent, du 4 nivose an 7, concernant l'archiviste du Corps législatif, conservé avec traitement supprimé par une loi du 21 vendémiaire an 7. — Ici, il ne peut y avoir eu erreur de la part du Directoire ; car, du 21 vendémiaire an 7 au 4 nivose an 7, il n'y a pas assez loin pour ne pas se rappeler d'une loi qui défend telle chose. — Mais c'étoit, à la vérité, une loi d'économie. — Nous nous en tiendrons là de notre réplique à la réplique du citoyen Larévellière sur ce chef d'accusation. On remarquera seulement combien en tout, l'ancien Directoire mettoit d'indifférence à se conformer à la constitution, et avec quel dédain du Corps législatif il faisoit ce que bon lui sembloit.

Le citoyen Larevellière se plaint de la mauvaise foi que l'on met à reprocher à l'ancien Directoire sa négligence à donner au Corps législatif les renseignemens ou les comptes demandés par lui, soit sur les finances, soit sur notre situation intérieure ; et il se récrie de ce que l'on appelle cela un refus formel d'obéir à la constitution. — Et ce n'est pas un refus formel d'obéir à la constitution quand, par exemple, malgré les messages réitérés du Corps législatif, le Directoire ne présente qu'au bout de six mois et plus, des comptes de dépenses de l'année qui doivent l'être, suivant la constitution, impérieusement à la fin de chaque année, parce qu'ils doivent servir de règle aux législateurs pour décréter les impôts de l'année suivante ! — Que sont encore ces comptes du Directoire ? Sinon des apperçus dans les-

quels les esprits les plus complaisans ou les plus habitués à ces matières, ne voient jamais qu'une somme de dépense effrayante, sans justification de details; qu'on n'y apperçut jamais la trace d'une économie, d'une amélioration qui donnât au peuple l'espoir d'un adoucissement dans son sort. — Dans sa correspondance financière avec le Corps législatif, qu'a fait le Directoire autre chose que lui demander de l'argent?

— On sait très-bien que l'ancien Directoire ne pouvoit pas répondre au Corps législatif aussitôt qu'il lui avoit demandé quelques renseignemens; qu'il lui falloit plus ou moins de temps. Mais entre prendre le temps pour répondre, ou ne répondre que lorsqu'il n'étoit plus temps, ou ne point répondre du tout, il y a de la différence. — C'est en vain que l'auteur des réponses se retranche derrière la demande de préciser, par des exemples, ce double délit: il sait bien que la preuve morale en est dans tous les esprits; mais il espère que la preuve matérielle, qui ne peut être acquise que par la compulsation des messages du Corps législatif comparés à ceux du Directoire, ne sera pas faite, et il se borne à appeler ce grief une absurdité. En cherchant à démontrer cette absurdité, il en dit une que je ne puis m'empêcher de relever, parce qu'il seroit dangereux de ne pas le faire. — Il demande si dans le cas où l'on surprendroit à l'un des Conseils un message qui renfermât des questions inconstitutionelles, il ne seroit pas du devoir du Directoire de ne pas y répondre. — Je dis moi, que le Directoire seroit criminel de ne pas répondre à un semblable message, en montrant au Corps législatif l'inconstitutionalité de ses questions, attendu que lui, Directoire, est un des principaux pouvoirs chargés de veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à la constitution. — On voit bien que le livre de la constitution n'étoit pas le manuel des ex-directeurs.

Quatrième chef. — Ils ont compromis la sûreté

extérieure, « en attirant sur la République un ennemi » de plus. (A quelle époque ?) En forçant cet ennemi » de se réunir à une nouvelle coalition ; en ne pre» nant pendant la paix avec l'empereur et la trève avec » l'Empire, aucune mesure pour maintenir les armées » sur un pied respectable. »

C'est dans leur réponse à ce chef d'accusation qu'ils se montrent à nud. C'est ici que l'on touche au doigt, je ne dirai pas leur mauvaise foi, mais leur trahison. C'est ici que la trame impie qui rend aujourd'hui la République agonisante, prend un caractère imméconnoissable. — Je me hâte de mettre sous les yeux du lecteur leurs réponses au chef d'accusation ci-dessus.

Ils disent : « Que si dans les premiers mois d'une » paix aussi généreuse que celle qui a été donnée à » l'empereur, et qui lui présentoit de si grands avan» tages, le Directoire disposé de son côté à remplir » toutes les clauses du traité, avoit un peu trop compté » sur la même sincérité de la part du vaincu ; si dans » cette circonstance, et *fatigué du reproche dont on* » *l'accabloit de toutes parts de vouloir perpétuer la* » *guerre*, afin d'augmenter sa puissance, *il avoit ra*» *lenti les préparatifs hostiles ;* enfin *si la pénurie* » *du trésor public* et le défaut constant d'un systême » de finances, venoient encore excuser ce ralentisse» ment, seroit-il juste de le présenter aujourd'hui sous » les couleurs d'une trahison ? »

Vous vouliez la paix, *et fatigués du reproche qu'on vous adressoit de toutes parts de vouloir perpétuer la guerre*, vous allez déclarer la guerre à la Porte ottomane ; notre plus ancien allié, et celui dont nous avions le plus besoin pour assurer le sort de l'Italie ! Vous vouliez la paix, et quand nous n'avions plus qu'un ennemi réel qui eût enfin été forcé de la faire, vous allez nous chercher des ennemis nouveaux ! Vous créez à l'Orient une coalition nouvelle quand celle de

l'Occident étoit expirante ! Vous vouliez la paix, et ne pouvant douter de tous les efforts que faisoit Pitt pour l'empêcher, pour soutenir le courage abattu des coalisés, vous allez envahir un pays de la domination de la Porte-Ottomane, un pays qui confine à ses États d'Asie ! La frayeur que cet envahissement lui cause est telle, que faisant violence à toutes ses affections, à tous ses intérêts, elle se jette dans les bras de la puissance qu'elle redoute le plus, dans les bras d'une puissance qui, depuis 30 ans, ne déguise pas son projet de transporter le siége de son Empire à Bizance. — Vous aviez connoissance, et vous l'avouez, de toutes les intrigues, de tous les ressorts que les ministres Russes et Anglais faisoient jouer auprès de la Porte et du divan, pour nous présenter comme des ennemis de tout gouvernement, comme des envahisseurs insatiables, comme des voisins extrêmement dangereux, et vous allez déclarer la guerre à la Porte pour lui prouver qu'ils ont raison. — Nous occupions une foule d'îles riches, voisines des côtes de l'Empire du sultan, des places d'armes formidables pour lui, sans compter plusieurs points de contact avec ses Etats, dans la Dalmatie et l'Albanie : vous saviez tout cela ; vous allez envahir l'Egypte et vous vouliez la paix . . . ! Comment pouviez-vous penser que la Porte ne vous déclareroit pas la guerre, quand la tenant, pour ainsi dire, en échec à l'Occident, vous paraissiez décidé à la prendre à l'Orient par l'Egypte ? — Non, de pareilles opérations ne sont pas de l'ineptie ; c'est de la trahison. Encore une fois, vous craigniez que la coalition fût détruite un instant, et vous vouliez la maintenir sur pied, jusqu'à ce que les puissances qui s'en étoient retirées par lassitude et par épuisement, eussent repris haleine et rassemblé de nouveaux moyens pour reparoître en scène. — La chaîne de vos trahisons est attachée beaucoup plus haut que cette époque ; mais c'est ici qu'on la trouve pour ne plus la perdre jusqu'au massacre commandé par Schérer, de nos armées en Italie. C'est d'ici que tous les genres de preuves s'accumulent :

contre vous, qu'elles se lient sans effort les unes aux autres, qu'elles ne sont plus que des corollaires, et qu'elles vont se presser sous ma plume (1).

Si, fatigués du reproche qu'on vous adressoit de

---

(1) Je préviens que je ne répondrai pas aux cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième chefs d'accusation en détail; je me contenterai de rappeler rapidement les faits qu'ils contiennent, attendu que ces faits sont notoires, que la plupart sont même avoués par eux. Ils ne dénient que la mission de leurs agens dans les départemens pour commander, à leur manière, les élections de l'an 6 et influencer celles de l'an 7. Ils demandent où sont les preuves qu'ils ont commis des agens, en l'an 6, pour faire nommer les hommes qu'ils avoient choisis à l'avance pour composer leur troupeau législatif. — On les fournira quand il en sera temps. — Tous ces agens sont connus. Plusieurs, entraînés par le besoin de vivre, ont avoué leur foiblesse et déclaré qu'ils avoient été trompés. Plusieurs d'entre eux sont des républicains qui ont fait leurs preuves, et ont déclaré qu'ils n'avoient accepté cette monstrueuse mission que pour en paralyser les effets dans les départemens qui leur étoient dévolus. — Ils déposeront la vérité quand il en sera temps.

Ils nient encore avoir incarcéré arbitrairement des citoyens. — Je demande, quand peut-être trois mille citoyens peuvent élever la voix pour dire qu'ils ont été incarcérés sans formalité et la plupart sans écrou, s'il faut être impudent pour nier un pareil fait.

Ils nient avoir essayé de dissoudre la représentation nationale en proposant à des chefs militaires d'exécuter l'arrestation de nombre de Représentans du peuple. — Il est possible que le citoyen Larévelliere n'ait pas été dans ce secret; mais les preuves du crime auquel le Directoire a voulu se porter plusieurs fois existent. — Comment peut-on en douter quand, un mois avant les événemens de prairial, un député faisoit un livre dans lequel il vouloit prouver à la France qu'il falloit concentrer les pouvoirs; que le Corps législatif, élémenté tel qu'il étoit, ne pouvoit pas faire le bien; et qu'enfin il redoutoit beaucoup plus les Russes qui étoient dans les Conseils que ceux qui menaçoient nos frontières; que ce livre a été commandé à l'avance pour être tiré à cent mille exemplaires, et qu'il a été envoyé dans tous les départemens par les bureaux même des ministres. — Ils nient avoir dissipé les fonds publics.... ! *Risum teneatis amici.*

toutes part de vouloir éterniser la guerre, *vous avez ralenti les préparatifs hostiles, et si la pénurie du trésor public vient encore excuser ce ralentissement,* pourquoi avez-vous su trouver cent cinquante millions et plus pour l'expédition d'Egypte ? — Mais s'agit-il seulement d'avoir ralenti nos préparatifs hostiles. On vous demande pourquoi vous avez, avant la paix, désorganisé, que dis-je ! presque anéanti nos armées ; pourquoi vous avez tout-à-coup diminué de quarante mille hommes d'élite, celle de l'Italie, la plus importante de toutes, attendu les immenses concessions faites à l'Autriche dans ce pays (1) par le traité de Campo-Formio ; concessions qui diminuaient assez nos forces en donnant à l'empereur de si grands moyens de recommencer la guerre dans le cas où la paix faite avec lui ne seroit par sanctionnée par celle avec l'Allemagne : car qui est-ce qui doute et qui est-ce qui a jamais douté que ces deux paix fussent inséparables ? Encore, si vous vous étiez contentés d'extraire quarante mille hommes de l'armée d'Italie ; mais que n'avez-vous pas fait pour la désorganiser entièrement, en accordant, avec une facilité inconcevable, tous les congés que l'on vous demandoit, en donnant même aux soldats, qui n'eussent point songé à se retirer, l'envie de le faire ; en ne faisant rien pour empêcher la désertion ; désertion qui s'accrut d'autant plus et qui devint d'autant plus excusable, s'il est possible, qu'on laissât le soldat manquer de tout, même de nourriture. — On ne vous accuse donc pas d'avoir ralenti les préparatifs hostiles, mais bien de ne point avoir maintenu nos armées sur le pied où elles étoient au moins au moment de la conclusion du traité de Campo-Formio ; on vous accuse d'avoir désarmé, d'avoir vendu non-seulement les armes prises à nos ennemis, mais les nôtres propres, d'avoir

---

(1) Presque tous les états vénitiens.

dégarni jusqu'à nos places fortes ; on vous accuse d'avoir rendu cent cinquante mille prisonniers faits à la coalition, Allemands, Autrichiens, Anglais, Napolitains, et de les avoir rendus sans compensation, quand il y en avoit une si intéressante à stipuler..... celle de vingt-deux mille prisonniers français, livrés dans les cachots de l'Angleterre à toutes les horreurs d'une captivité qui les laisse sans espoir de revoir leur patrie... Leur patrie qu'ils doivent maudire... (car savent-ils que leurs malheureux concitoyens versent des larmes de sang sur leur sort ; que c'est le crime de quelques individus qui les a tenus jusqu'ici enchaînés dans ces lieux de désolation, et que c'est au trafic honteux qu'ils ont fait de leur déplorable existence (1) qu'ils doivent l'éternité de leurs maux). On vous accuse enfin de nous avoir presque livrés pieds et poings liés, sans aucun moyen de défense, aux Autrichiens et aux Russes féroces. — Et cependant vous avez trouvé cent cinquante millions pour l'expédition d'Egypte.... cette somme employée à nos armées d'Europe auroit suffi pour les maintenir dans un état de force capable de résister à l'ennemi, ou même de reprendre l'offensive en cas de rupture.

Mais, ce n'étoit point assez pour assurer la victoire à l'Autriche, pour assurer le triomphe de la coalition et le retour de la royauté en France. Il falloit épuiser toutes nos ressources ; il falloit épuiser toutes celles de l'Italie ; il falloit bouleverser ce pays ; et par tous les détails, par tous les raffinemens, par toutes les recherches de la plus épouvantable tyrannie, nous aliéner le cœur des peuples ; il falloit promener ce système de pays en pays, et nous rendre enfin un objet d'effroi et d'horreur à tous.

---

(1) L'entretien de ces prisonniers coûte, au trésor, 12 millions de francs annuellement. On saura un jour ce qu'il est tombé de ces 12 millions dans la poche de nos ex-Directeurs.

Pourquoi ne peut-on que dérouler le tableau de vos crimes ? pourquoi ne peut-on frapper l'œil de toutes ses parties à-la-fois ? pourquoi ne peut-on vous faire voir en même temps, avec la rapidité de la pensée, en Italie, en Suisse, en Hollande et dans notre malheureuse patrie ? pourquoi ne peut-on enfin vous multiplier pour vous mettre au même instant en regard de toutes vos actions, ainsi que votre génie infernal vous multiplioit pour enfanter tous les maux à-la-fois ?

Traçons donc, puisque nous y sommes réduits, lentement, graduellement, ainsi que vous vous êtes plus à assassiner la patrie, l'épouvantable tableau de vos trahisons. Hélas ! la plume nous est déja souvent tombée des mains, en pensant qu'on a pu avoir besoin de rappeler vos crimes à la France, et que vous avez trouvé des défenseurs. O patrie ! . . . . ô liberté ! . . . . L'espoir est loin de mon cœur. . . . Déja je vois la main de fer du despotisme s'appesantir sur mes enfans. . . . Si je ne puis la repousser, je saurai mourir. . . .

Montrons d'abord les ex-directeurs en Italie.

A peine le héros qui la conquit pour la liberté a-t-il quitté ses émules de gloire, dans l'espoir d'une gloire nouvelle ; dans l'espoir d'aller discuter, en guerrier, les articles d'une paix confirmative du traité de Campo-Formio : paix qu'il auroit bien su nous procurer promptement ou commander par de nouveaux exploits ; à peine, dis-je, a-t-il quitté l'Italie que le Directoire y rassemble tous les élémens de ses affreux projets ; qu'il ordonne à tous les vampires, à tous les voleurs, à tous les tyranneaux, cent fois plus terribles que les tyrans, d'aller en prendre possession, d'aller l'exploiter, d'aller la dévaliser à son profit et au leur (1).

---

(1) Le Directoire enjoignit à ses agens et à ses commissaires de ne correspondre qu'avec lui ou son ministre des finances. On sait, au reste, que cette défense de correspondre avec la trésorerie avoit pour objet les contributions dont l'Italie a été écrasée, et qu'il s'appropríoit.

Cependant l'ouvrage de Bonaparte subsistoit encore ; il n'avoit point encore quitté l'Europe, et la présence de ces 40 mille hommes déportés depuis, et dont l'esprit étoit fait pour en imposer à la lâcheté et au brigandage, tenoit encore les envoyés du Directoire dans une sorte de respect.

Berthier, avant son exil, fit encore disparoître la ridicule puissance papale, et rendit, après deux mille ans, la liberté aux descendans des Brutus, des Paul-Emile, des Gracques et des Caton. O Dieu ! songeoit-il qu'il ne les affranchissoit que pour les livrer un instant après, sans défense, aux serres des vautours qui les dévoroient déja des yeux.

Enfin, le grand œuvre de la déportation en Egypte de 40 mille soldats d'élite, des meilleurs généraux, et de celui sur-tout dont la renommée étoit pour la coalition la tête de Méduse, est opéré. On ne garde plus de mesure : les Trouvé, les Faypoul, les Rivaud, les Amelot, se jettent tour-à-tour sur la République cisalpine et sur la République romaine ; ils vont de l'une à l'autre avec l'acharnement du vautour de Prométhé. Trouvé renverse la constitution de la Cisalpine ; il expulse des Conseils les républicains purs et éclairés : il les fait remplacer par des hommes tarés, ineptes ou partisans de l'Autriche (1). Il dresse lui-même ses listes de proscription ; et si une foule de républicains ne furent pas, au

(1) Lorsque les Autrichiens envahirent la Cisalpine, presque tous les nouveaux membres des Conseils nommés par Trouvé attendirent tranquillement l'ennemi ; ils s'étoient d'avance mis à l'abri de toute inquiétude, en recevant du prince Belgiosó, à Milan, des cartes de sûreté ; tandis que les hommes qui avoient été nommés par Bonaparte pour composer les premiers Conseils, fureut obligés de s'enfuir avec les Français. Un des Directeurs qui jouissait le plus de la confiance de Trouvé, n'a pas voulu attendre les Autrichiens ; il est allé au-devant d'eux leur porter des couronnes de laurier. Parmi les ministres de la Cisalpine, un seul s'est retiré en France ; les autres sont, ou passés à l'ennemi, ou restés à Milan.

moment de sa belle réforme, ou déportés ou jetés dans les fers, c'est à Brune qu'ils en sont redevables. Partout, comme en France, les républicains sont proscrits sous la qualification de terroristes et d'anarchistes. Faypoul seconde merveilleusement Trouvé (1). Au moyen de la ligue de corruption et d'agiotage qui existe entre eux, la malheureuse Cisalpine fut bientôt dans un état de chaos, de désordre, de désorganisation et d'épuisement complet. — Comment le peuple de ces contrées auroit-il pu résister à de pareilles épreuves, et ne pas prendre le nom français en horreur? Jamais vainqueur, aux premiers instans de sa conquête, ne traita le vaincu avec moins de ménagement et plus de barbarie : on vit reparoître les réquisitions, les contributions militaires. La République cisalpine payoit régulièrement tous les mois, et par anticipation, la somme convenue pour l'entretien des 25 mille hommes que nous avions à sa solde. Cette somme étoit dévorée par les agens français, et le soldat manquoit de tout et n'étoit point payé : plusieurs insurrections en furent la suite.

Si de la République cisalpine nous passons à la République romaine, nous retrouvons les mêmes scènes et pis encore, s'il est possible. C'est encore Faypoul, renforcé de Haller, qui figure ici. Aussi rien de mieux achevé que le dépouillement des Romains : c'est tout ce que le génie le plus exercé en fait de dévaliser en grand peut enfanter de mieux, tout ce que la certitude de l'impunité peut donner d'audace. Ici, on aspira jusqu'à la dernière substance du peuple. Il seroit

---

(1) Ces deux hommes étoient environnés d'émigrés français et cisalpins. Trouvé avoit à son service un certain émigré de la Tourette qui ose bien encore se promener dans les rues de Paris, stipendié par la cour de Naples. Micheroux, ministre de Naples, étoit l'ami le plus intime de Trouvé.

L'émigré l'Hermite, condamné par le tribunal d'appel de Milan à trois ans de travaux publics, étoit secrétaire privé de Rivaud.

impossible de tout énumérer : nous nous contenterons de rappeler l'histoire des cédules. Les agens du gouvernement s'emparèrent des matrices ; ils confectionnèrent pour environ cent millions de ces cédules, les firent échanger contre des valeurs réelles ; et aussitôt l'opération finie, ils les démonétisèrent (1). La guerre civile éclata, et la famine fut dans Rome. = Cependant au milieu de la misère publique, de la désolation générale, à la lueur des feux déja allumés de la guerre civile, au milieu des soldats français, n'ayant pas de quoi couvrir leur nudité et arriérés de plusieurs mois pour leur solde, les agens du Directoire gorgés d'or, ainsi que tous les fournisseurs et sous-fournisseurs qui ne fournissoient rien, étaloient le luxe le plus insolent, le plus satrapique, et ne se faisoient voir qu'environnés d'un cortége de prostituées.

Lorsque le Directoire français, par ses agens, amassoit ainsi, d'un bout de l'Italie à l'autre, pour ainsi dire, toutes les haines des Italiens sur nos têtes, que faisoit-il ailleurs et que n'avoit-il pas déja fait ? Il avoit bouleversé la Hollande et l'avoit livrée aux Orangistes. Ses armées avoient pénétré en Suisse : elles y étoient commandées par des hommes chargés de noyer les enfans de Guillaume Tell dans leur sang ; d'anéantir les dernières traces des gouvernemens de famille, des gouvernemens démocratiques, de la liberté et de l'égalité, et d'y substituer je ne sais quel gouvernement aristocratique semblable à celui qui pesoit sur la France par la violation journalière de notre constitution de l'an 3. — D'autres hommes étoient chargés ensuite de dépouiller le laborieux, l'économe, l'industrieux Suisse de l'or qui se trouvoit dans ses mains, et qui, dans ses mains seu-

(1) Le département du Circéo, dont la principale richesse consiste en huile, avoit envoyé, à cette époque, toute sa récolte ; elle fut payée en cédules qui, trois jours après la vente, furent démonétisées. Ce département entier s'insurgea.

les, n'étoit pas un or corrupteur ; ils étoient chargés de vider les coffres de tous les Etats de l'Helvétie, de vider ces épargnes destinées à procurer à un pays qui ne peut par lui-même, nourrir toute sa population, les supplémens nécessaires de subsistances, et à donner enfin des secours à l'indigent.

Lorsque vous vous faisiez abhorrer à l'étranger par les excès de votre tyrannie, que faisiez-vous en France, ex-Directeurs ? — Vous vous faisiez abhorrer en France par des excès à-peu-près semblables.—Quand vous renversiez la constitution de la Cisalpine , qui étoit la *nôtre*, n'est-il pas démontré que ce n'étoit qu'un essai que vous faisiez pour renverser la nôtre avec autant d'éclat ? — Quand vous faisiez prôner , exhalter avec tant d'emphase par vos esclaves beaux esprits , par nos tartuffes politiques, la sublimité de la constitution Batarde-Trouvé , ne mettiez-vous pas tout en œuvre pour nous en affubler ? = Votre 22 floréal ne fut-il pas une mesure préparatoire de ce grand projet ?—Ne comptiez-vous pas qu'il vous donneroit assez d'hommes servils pour en venir à bout ? — Aussi vous vous pressâtes de frapper la Cisalpine pour revenir sur nous. Mais quand vous en fûtes au dénouement, il se trouva que , malgré la foiblesse de notre Corps législatif, vous aviez encore mal compté. — On fut même sur le point de vous demander compte de votre violation de la souveraineté du peuple cisalpin. — Vos amis , non précisément courageux, mais fiers de leurs chaînes , crièrent : Vous corrompîtes quelques hommes , vous en intimidâtes un plus grand nombre, et l'on se tut.

Le Corps législatif est sans doute excusable de ne pas avoir déployé plus de courage dans cette occasion; car est-il sûr qu'il eût trouvé alors un point d'appui dans la France ? Tous les citoyens qui voulurent élever la voix alors furent embastillés, ou ruinés par les scellés mis sur leurs presses. La nation, à qui la connoissance de toutes les affaires publiques avoit été interdite, façonnée en partie à l'esclavage, en partie harassée de

fatigues, vouloit se reposer, fût-ce même au sein de la misère ; en partie enfin livrée à la proscription sous les dénominations les plus odieuses, la nation n'avoit plus de ressort.

Au reste, si vous n'êtes pas revenus depuis à votre projet, c'est que bientôt vous ne crûtes plus en avoir besoin : bientôt votre despotisme fut consolidé ; et les actes de votre pouvoir arbitraire se multiplièrent dans une progression qui bientôt vous assura de vos victimes, des citoyens et du Corps législatif. Les Conseils ne furent plus que des instrumens passifs de vos volontés : vous prîtes l'initiative de toutes les lois un peu importantes ; que dis-je! vous les commandâtes par la voix de vos députés à gages, chargés à la fois de promettre aux uns et d'intimider les autres. — En effet, il n'y avoit pas de sûreté pour ces derniers à tenter de résister : l'infaillible déportation eût été tout au moins la récompense de leur courage. — Je sais gré à ces ames généreuses de ne pas avoir été ébranlées par la honte qu'il y avoit alors à siéger au Corps législatif ; je leur sais gré d'avoir espéré qu'il viendroit un temps où l'excès de la tyrannie et des trahisons soulèveroit la nation toute entière, et où leur courageuse vertu pourroit être utile à la patrie.

Au 22 floréal et dès avant, les persécutions contre les républicains devinrent plus nombreuses, plus terribles. Ils étoient chassés de toutes les places ; ils étoient, sur toute l'étendue de la France, livrés aux poignards. — Mais ce n'étoit déja plus seulement des républicains abandonnés à la vengeance des royalistes appelés à toutes les places pour protéger les assassinats de cette espèce ; c'est un fléau aussi horrible qu'inoui, monstre engendré du chaos de l'administration directoriale : ce sont des compagnies organisées de voleurs assassins, de chauffeurs qui menacent de ne faire de la France qu'un vaste ossuaire couvert de charbons et de cendres. — Elles portent l'effroi et la désolation dans les campagnes. On n'est pas en sûreté dans les villes ; et quand la France épouvantée demandoit aux ex-Directeurs secours et protec-

tion contre ce fléau, ils répondoient à ses représentans avec le sang-froid des Tibère et des Calligula, qu'ils avoient connoissance de ces horreurs, mais que les lois sur la répression du brigandage étoient insuffisantes; que la gendarmerie n'étoit ni payée, ni assez nombreuse . . . .—Je veux bien ne pas vous répondre . . . . je suis d'ailleurs fatigué de tracer le tableau de vos crimes : la France les a encore assez présens à la mémoire pour le finir, puisque, malgré le 30 prairial, nous sommes encore sous leur influence . . . . Il est temps aussi de lier ces faits généraux de votre administration intérieure et extérieure à la reprise d'armes de la coalition par le roi de Naples, et aux négociations de paix de Rastadt avec les espérances trompeuses desquelles vous avez conduit la République au bord de l'abyme.

Lorsque tout étoit en mouvement dans le royaume de Naples pour rassembler une armée de 80 mille hommes destinée à fondre sur la République romaine; lorsque personne ne doutoit des intentions hostiles du roi de Naples, et que vous en aviez une démonstration complète dans l'accueil qu'il avoit fait aux Anglais après le combat d'Abouckir, quelles précautions avez-vous prises pour soutenir ou repousser le choc qui se préparoit?— Si vous n'aviez pas consenti à livrer la République romaine au roi de Naples, à lui livrer nos soldats disséminés sur le territoire de cette République, les auriez-vous laissez-là au nombre de huit à dix mille au plus? N'avez-vous pas eu plus que le temps suffisant, depuis l'arrivée de la flotte anglaise dans le port de Naples jusqu'au moment de l'agression, pour donner les ordres nécessaires à la défense de la frontière de la République romaine?

Au lieu de cela, n'est-ce pas toujours huit à dix mille hommes sans habits, sans souliers, sans armes, dans le plus déplorable abandon? Il n'y avoit rien dans les magasins; il n'y avoit ni artillerie, ni munitions; aucune place n'étoit approvisionnée lorsque le roi de Naples entra sur le territoire romain. La place de Civita-Vecchia

n'avoit pas de quoi tirer un coup de canon. Aucun ordre n'avoit été donné pour se tenir sur la défensive.— Enfin, par un bonheur tout particulier, par un oubli que vous avez dû vous reprocher souvent, un général vrai républicain se trouve là.

Championnet vainquit.—Voilà tout l'éloge que l'on doit faire de ce héros (1) échappé à votre sagacité, à votre prévoyance contre-révolutionnaires; car on ne sait, en effet, par quels prodiges de talens, de courage, d'activité il vint à bout d'organiser la victoire. — Il est trop certain que cette victoire ne remplissoit pas votre attente. (De quelle manière vous l'avez prouvé envers ce guerrier, l'honneur du nom français !) Cependant, comme on dit trivialement, il fallut faire contre fortune bon cœur. Vous vous consolâtes même par la perspective de pillages nouveaux.

Les négociations de Rastadt alloient leur train. On se disputoit sur des péages, sur des morceaux de terre ou de sable, de quelques îlots du Rhin, qu'il s'agissoit de partager grain à grain. — Toute la nation vous demanda à la fois s'il ne falloit pas regarder l'attaque du roi de Naples comme un avant-coureur certain d'une déclaration de guerre de l'Autriche : car comment concevoir que le roi de Naples, avec la certitude même d'une première victoire, eût osé nous attaquer, s'il n'eût pas dû être soutenu par la reprise des hostilités de l'Autriche et de l'Allemagne ? — Vous répondîtes à la nation qu'elle outrageoit l'Autriche, en soupçonnant ses intentions pacifiques; et les négociations continuèrent avec toute la politesse imaginable.

Aviez-vous, toutefois, une seule excuse à apporter, pour hésiter de voir, dans l'agression du roi de Naples, la prochaine et infaillible déclaration de guerre de l'Autriche, lorsque quelques mois auparavant, Bernadote, le brave Bernadote, fut envoyé ambassadeur à Vienne, et qu'à peine y étoit-il, qu'il y fut insulté et

(1) Il me semble que c'est affoiblir l'éloge de ce héros, de dire autrechose de lui, que : — *Il vainquit.*

faillit y perdre la vie (ce qui seroit arrivé, s'il n'eût pas été homme de tête) ; et lorsqu'il vous eut fait part, à son retour, des immenses préparatifs de l'Autriche, et qu'il vous eut donné des renseignemens si positifs sur son alliance avec la Russie ?

L'Autriche n'avoit jamais désarmé : elle n'avoit fait que rentrer un peu ses troupes dans l'intérieur. On lui avoit vendu nos armes : fusils, canons, etc. (1). Elle n'avoit cessé de recruter avec la dernière activité, et d'accumuler sans relâche tous les matériaux de la guerre qu'elle nous a déclarée depuis. D'intelligence avec le roi de Sardaigne, elle avoit rassemblé une armée sur les confins des Grisons qu'elle se disposoit à traverser, pour venir donner la main à ce roi aussi lâche que foible, et essayer de nous couper la retraite d'Italie. Le Directoire étoit averti depuis long-temps de ce complot : non seulement il ne songea pas à le déjouer, mais il fallut qu'il fût à la veille d'éclater et qu'il n'y eût plus un instant à perdre, pour qu'un général prît encore sur lui de se saisir du traître, du parjure roi de Sardaigne.

Enfin les Russes arrivèrent ; et comme la comédie jouée à Rastadt duroit depuis assez long-temps, on cessa d'être poli, et le dénouement fut une belle et bonne rupture, accompagnée de l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt, etc., pour faire voir que le Directoire n'étoit pas d'accord avec nos ennemis.

Nous voici arrivés au complément de toutes les trahisons : la nomination de Schérer au commandement de l'armée d'Italie. — *Infandum...... jubes renovare dolorem !* — J'ai déja assez fait de tableaux déchirans, de révélations douloureuses. — Présenterai-je encore nos soldats conduits à la boucherie, se laissant égorger suivant le plaisir et les ordres de leur chef, avec une sou-

---

(1) Quelle épouvantable somme n'a pas dû revenir au Directoire de la vente des armes de toutes espèces qu'il a fait effectuer en Italie par ses agens ! Schérer soutient qu'il n'a jamais eu connoissance officielle de ces ventes : dès lors leur produit n'a pas été affecté à l'entretien de nos troupes, à la décharge du trésor national.

mission de discipline dont les Spartiates eussent été incapables? Présenterai je des bataillons placés à un quart de portée devant des batteries, avec défense d'avancer et de tirer un coup de fusil, jusqu'à ce qu'anéantis par les foudres autrichiennes ils soient remplacés par d'autres? Rappellerai-je deux divisions entières de nos troupes, à qui le bourreau Schérer fait couper la retraite, en faisant abattre un pont par lequel elles communiquoient avec le gros de l'armée? Rappellerai-je ces braves légions polonaises que l'on abandonne dans des postes intenables, et qui ont ordre de les défendre, afin que, prises par l'ennemi, elles périssent aussi-tôt par le plomb meurtrier ou par la corde fatale? Non, il faudroit l'ame d'un Schérer ou celle de ses maîtres, pour se décider, par une peinture vraie de ces scènes dignes d'eux ou d'un Vitellius, à déchirer les plaies encore sanglantes de mes concitoyens. — Je crois ma tâche finie, et avoir démontré dans le jour le plus fort comme le plus hideux, non l'ineptie, mais la trahison des ex-Directeurs.

Je finis par une réflexion qui me poursuit le jour, qui me poursuit la nuit, et qui depuis trop long temps obsède mon ame des plus sinistres présages.... — Puisse l'avenir, si l'âge présent doit voir la liberté anéantie, ne pas les confirmer! — Cette réflexion, je ne la présente pas seulement aux républicains, mais encore à tous les philosophes, à tous les philanthropes, à tous les politiques, de quelque pays qu'ils soient, et quelques habitudes qu'ils aient pu contracter, quelques idées qu'ils se soient faites du meilleur ordre social. Il me suffit de parler à des cœurs sensibles et à des esprits habitués à penser, pour être sûr d'être entendu.

J'admets donc que la République française soit rayée bientôt du tableau des gouvernemens de l'Europe; j'admets que le crime de quelques misérables que nous avons autant élévés qu'ils étoient petits auparavant, obtienne un plein succès; j'admets que dix années de tourmentes, d'agitations politiques, de malheurs, de sacrifices de toutes espèces, de dévouemens sublimes, de dangers toujours renaissans et toujours surmontés, de tentatives

criminelles à réprimer et toujours réprimées, sinon punies; que cette noble fermeté que nous avons montrée dans nos revers, notre imperturbable courage pour changer la fortune; j'admets, dis-je, que tout cela soit perdu pour nous et nos enfans; et que, semblables à ces phénomènes célestes et lumineux qui ne paroissent un instant à l'admiration des hommes que pour se perdre dans l'espace et ne plus se montrer, notre gloire républicaine, qui a brillé d'un éclat si vif, ne laisse à l'histoire qu'une lacune à remplir .... ; j'admets même, et puis-je ne pas l'admettre .... ? j'admets que la France, livrée à ses anciens maîtres, soit punie jusques dans ses enfans au berceau du prétendu crime de leurs pères qui ne seront plus .... : l'homme qui réfléchit peut-il croire qu'après les millions d'holocaustes offerts à la vengeance de la coalition, l'humanité pourra enfin sécher ses larmes? — Non : le républicain ne peut emporter cet espoir au tombeau; l'ami des hommes ne peut se livrer à cette espérance, de reposer son ame de tant d'outrages faits à l'humanité ..... En songeant à la férocité de nos ennemis; en songeant à la nuit barbare qui va couvrir l'Europe de ses ombres, quand le flambeau de notre liberté sera éteint; en songeant à l'ambition forcenée des puissances qui auront renversé l'édifice de notre liberté et de notre indépendance; en songeant aux dons heureux dont la nature a été prodigue envers notre patrie .... — notre patrie .....! Dieu! que ce mot est déchirant pour qui n'en voit déja plus..... On ne peut s'empêcher de voir la France être le théatre de toutes les fureurs de l'Europe, pendant cinq siècles peut-être........ = Voilà pourtant le résultat du crime des hommes qui nous ont gouvernés avant le 30 prairial ......, et ils ont trouvé des défenseurs..... *Terrible prophétie ne vous accomplissez pas.... !*

Signé, DELESCHAUX.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, N°. 662.